

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LA FEDERATION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE FFPT-CFTC N'APPELLE PAS A LA MANIFESTATION LE 5 DECEMBRE 2019

Paris, le 20/11/2019

**Après une longue concertation avec notre Confédération sur la réforme des retraites, le gouvernement souhaite aller plus loin en associant la Fonction Publique Territoriale dans les concertations.**

La FFPT-CFTC privilégie la négociation, la concertation et n'appelle à la grève que si le dialogue social a échoué.

**Aujourd'hui, rien n'est écrit** : plusieurs rencontres sont programmées en décembre 2019 et en janvier 2020 pour négocier cette réforme.

La FFPT-CFTC est favorable à un régime universel qui donne les mêmes droits aux salariés du privé et du public, à condition qu'il préserve le maintien des pensions actuellement versées en conservant les droits acquis avant l'instauration du futur régime.

La FFPT-CFTC demande que les grands principes de notre système de retraite à savoir la répartition, la solidarité inter et intragénérationnel soient maintenues.

**Les points que nous devons négocier sont :**

- La prise en compte de la pénibilité du travail
- Le relèvement du minimum de pension
- La prise en compte des primes pour les fonctionnaires
- Les modalités des droits de reprise du passé

**C'est pour toutes ces raisons que la Fédération, n'appelle pas à la manifestation, néanmoins conforme à ses principes et à la subsidiarité, laisse les structures géographiques libres de manifester ou non le 5 décembre 2019.**